



17 juin 2024

LOFT STORY LA HAGUE

Souriez, vous êtes filmés, même quand vous vous changez ! Pour pallier de nombreux vols commis dans des vestiaires sur ACC et l'AMEC, la Direction a jugé bon de faire installer des caméras.

Cette dernière se dédouane désormais : **elle ne pensait pas que ces caméras seraient installées à l'intérieur même des vestiaires.** Dubitatif, SUD a souligné le côté inquiétant d'une telle initiative.

Il va sans dire que même si le site est placé sous vidéosurveillance, l'employeur se doit de respecter la vie privée des salariés et a l'interdiction de filmer les zones de pause, de repos ou bien les toilettes des employés.

L'employeur doit également consulter au préalable le Comité Social et Économique (art.L2312-38 du code du travail), chose qui n'a bien évidemment pas été faite - **cela aurait peut-être évité une prise d'initiative aussi illégale.**

De plus, **les personnes doivent être particulièrement formées et sensibilisées aux règles de mise en œuvre d'un système de vidéosurveillance.** L'accès aux images doit être sécurisé pour éviter que tout le monde ne puisse les visionner. **#CNIL**

Si nous sommes tous atterrés par les vols, il a cependant été rappelé que mettre soi-même des caméras dans un bureau ou ailleurs n'est pas légal.



Aussitôt l'information remontée par les syndicats (demande de CSE extra), **la Direction a demandé que les caméras soient désactivées et retirées.**

Rassurez-vous, tous les enregistrements ont été supprimés... au dire de la Direction. **#bigbrother**

Et dire que c'est cette même Direction qui évoque la cybersécurité...

ACHATS GROUPÉS : LANCEMENT LE 25 JUIN !

Proposée par SUD depuis 2 ans et attendue par de nombreux salariés, **la réunion de lancement de la sous-commission Achats Groupés aura lieu le mardi 25 juin à 13H dans l'amphithéâtre d'ATLAS.**

N'hésitez pas à vous y rendre et à vous investir dans cette sous-commission asyndicale dont l'objectif est d'améliorer le pouvoir d'achat de tous les ouvriers droit du CSE en obtenant des tarifs préférentiels dans de nombreux domaines.

**CETTE SOUS-COMMISSION EST UNE OCCASION UNIQUE
D'AGIR COLLECTIVEMENT POUR NOTRE POUVOIR D'ACHAT !
VENEZ NOMBREUX LE 25 JUIN**

UP2 : QUID DU REDÉMARRAGE ?

La Direction, d'habitude si prompt à communiquer, semble peu encline à le faire.

Gageons que sa prochaine communication expliquera précisément **pourquoi l'ASN s'oppose au redémarrage d'UP2.**

LA JUSTICE CONDAMNE ORANO RECYCLAGE POUR DISCRIMINATION SYNDICALE CONTRE SUD !

Nous vous informons que la justice nous a donné raison dans notre combat pour discrimination syndicale !

Dans son arrêt du 13 juin 2024, la Cour d'Appel de CAEN :

- Infirme la décision du Tribunal Judiciaire de Cherbourg,
- Annule notre 1^{ère} suspension de messagerie ainsi que la mise en demeure suivante,
- **Condamne Orano Recyclage à verser 4000 € de dommages et intérêts à SUD pour discrimination syndicale,**
- **Condamne Orano à verser 3000 € à SUD au titre de l'article 700** (remboursant une partie de nos frais d'avocat),
- Condamne Orano aux entiers dépens.

Cette victoire, c'est la victoire d'un syndicalisme de valeurs profitant exclusivement aux salariés. C'est ce syndicalisme que la Direction entend entraver pour nuire à la représentation du personnel.

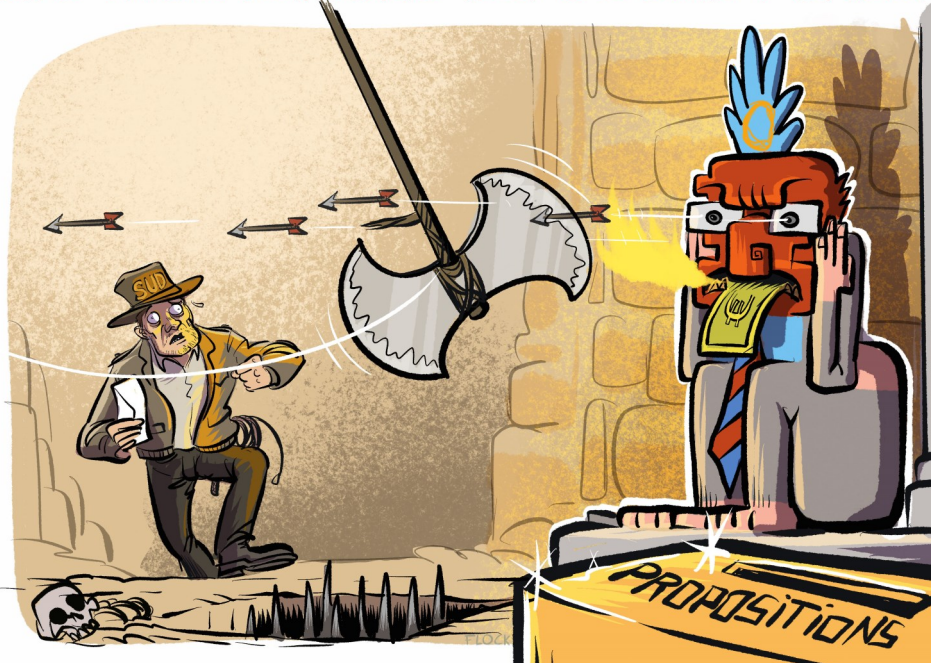
Suite au procès-verbal de l'inspection du travail remis au Procureur de la République, SUD va fournir de nombreux documents démontrant notre discrimination et la façon dont Orano Recyclage orchestre la représentation du personnel. Nous ferons toute la lumière sur les pratiques d'Orano Recyclage au tribunal.

SUD garde sa motivation intacte pour :

- **Faire connaître, moderniser et améliorer les droits et accès au CSE** dont le bureau est exclusivement composé de membres SUD (contre notre volonté) - cela est très énergivore (trésorerie, secrétariat, commission des activités sociales : SUD doit tout gérer et s'attelle à toujours faire mieux - **l'enquête à laquelle 1177 ouvriers ont répondu en est un parfait exemple - la politique voyage et de dématérialisation aussi**),
- **Continuer de rencontrer les salariés sur leur lieu de travail** pour œuvrer à leurs conditions de travail, évoquer l'actualité et remonter les attentes/revendications,
- **Négocier des accords les plus favorables possible pour l'ensemble des salariés avec une stratégie claire et sans aucune connivence.**

Enfin, **SUD ne sombrera dans aucun radicalisme stérile quelle que soit l'attitude de la Direction ou ce qui s'écrit.** SUD Orano Recyclage va **en justice uniquement en dernier recours** et dépose uniquement des **préavis de grève** avec des motifs clairs sur des dates favorables au rapport de force.

LES AVENTURIERS DU SOCIAL PERDU



N'hésitez plus à adhérer !

Adhérer est **anonyme** et permet de :

- Se défendre collectivement,
- De faire **entendre sa voix** pour la signature des accords !



Contactez-nous au **06.03.17.05.15 (La Hague)** ou au **06.45.03.84.73 (Melox)**

Nouveau : **depuis l'application SUD Orano Recyclage** dans les rubriques « **Contactez-nous** » ou « **L'équipe** »